



Droits des étrangers en france

Par **janetvanderk**, le **02/04/2011** à **11:01**

Bonjour,

Mon ami de nationalité camerounaise a un titre de séjour grec mais réside en France;

Quels droits a t-il ici ? santé caf travail etc...

Merci de votre réponse.

Audrey

Par **mimi493**, le **02/04/2011** à **12:30**

Il réside donc illégalement en France.

Tant qu'il n'a pas un titre de séjour français :

- il n'a pas le droit de rester plus de 3 mois en France
- il n'a pas le droit de travailler
- il n'a aucun droit social (CAF, sécu, rien) sauf l'AME